



PROCES VERBAL

Séance du 6 février 2025 à 20h30
Salle du conseil

Mairie de Navès 81710

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre inscrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CALMELS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Pierre CALMELS, Guillaume BARBARA, Valéry CANREDON, Michel COURTOIS, Catherine COSENZA, Antoine DELESALLE, Nathalie DENJEAN, Julien DO, Véronique GUIBAUD, Laetitia HOLMIÈRE, Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO.
Absente : Audrey COUSINIÉ (pouvoir à Laetitia HOLMIÈRE).

Nombre de votants : 14

Monsieur Antoine DELESALLE est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

- **Compte-rendu de la séance du 09 janvier 2025 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

- **Régie de recettes : Création d'une nouvelle régie « ALAÉ » et suppression des sous-régies cantine et garderie par arrêté du maire**

Suite à l'ouverture du centre de loisirs, la régie actuelle doit être modifiée, notamment les sous-régies cantine et garderie. Il est nécessaire d'en informer la trésorerie et lui indiquer, également, les tarifs appliqués.

➤ Délibération N° 06_25_D

Objet : Régie de recettes, réservation et paiement en ligne, sous-régies cantine et garderie matin.

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'instauration d'une régie de recettes depuis le 1^{er} décembre 1986. Elle concerne notamment l'encaissement des repas de la cantine et de la garderie scolaire, sous forme de vente de tickets aux familles.

Il précise qu'à la demande de la trésorerie, il serait souhaitable de supprimer les tickets destinés à ces sous-régies.

Suite à l'ouverture du centre de loisirs le 22 janvier 2025, un logiciel Parascol permettra aux familles d'effectuer des réservations et le paiement des repas de cantine et de garderie du matin. Nous devons également adhérer à PayFIP pour le règlement en ligne.

Il demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

A partir du 1^{er} mars 2025 :

- * Suppression des tickets cantine et garderie scolaire
 - Certificat administratif demandant la destruction des tickets
 - Remise des tickets restant au trésor public
- * Modalité de paiement :
 - En ligne sur le portail famille Parascol
 - Terminal de paiement à la mairie (TPE)
 - Espèces
 - Chèques
- * Tarifs :
 - 3,70 € pour 1 repas de cantine (enfant)
 - 4,40 € pour 1 repas de cantine (adulte)
 - 0,50 € pour la garderie du matin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

- **SMAEP Saïx-Navès : modification des statuts (siège social)**

La Préfecture a demandé au syndicat de l'eau Saïx-Navès de modifier ses statuts, suite au déménagement de la mairie de Navès qui est le siège du syndicat. De ce fait, les communes membres et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet doivent également délibérer sur cette modification.

➤ Délibération N° 07_25_D

Objet : Approbation de la modification des statuts du SMAEP Saïx-Navès.

Vu la délibération n° 2024_13_2 du SMAEP Saïx-Navès en date du 26 novembre 2024,
Vu les statuts du SMAEP Saïx-Navès modifiés, en date du 26 novembre 2024,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande des services de l'Etat, les statuts du SMAEP Saïx-Navès ont été modifiés pour tenir compte du changement de siège social.

En effet, la Mairie de Navès ayant changé d'adresse (anciennement lieu-dit « Bel Air », 81710 NAVÈS), il s'agit de procéder, au moyen de cette modification des statuts, à la mise à jour de l'adresse du siège du syndicat, à savoir, 1 Place de la Mairie 81710 NAVÈS.

Il convient dès lors, pour les communes membres, d'approuver la modification des statuts.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat (annexés).

Oùï cet exposé, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **approuve** la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Saix-Navès dans la version du 26 novembre 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

• **Personnel communal : avancement de grade catégorie B :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement de grade concernant Mme BOUSQUET. Elle est actuellement Rédacteur principal 2^{ème} classe en catégorie B. Son avancement de grade, lui permet de passer Rédacteur principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2025 toujours en catégorie B. L'arrêté de nomination est en cours de saisi.

• **Compte-rendu étude financière « ESPELIA » (Ressources consultants) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude financière est quasiment terminée. Il précise qu'elle est basée sur les chiffres DGFIP de 2024, qu'en cas de sortie effective de la CACM, elle devra être réestimée avec les chiffres DGFIP de 2025. Les premiers résultats sont plutôt encourageants.

• **Questions diverses :**

. Organisation de la cérémonie de remise des fourragères, jeudi 13 février 2025 à 19h, devant l'église.

Préparer un arrêté de voirie pour interdire la circulation sur la voie communale n° 1 entre l'entrée de la Place Marc Cousinié et le chemin des Cassaès, de 18h30 à 20h.

Installation des tables à la salle G.Prêtre, le jeudi matin à 8h30.

Accueil à la mairie avant la cérémonie des personnalités invitées.

. COPIL centre de loisirs : compte-rendu fait par Guillaume Barbara.

. Commission Action Sociale : Cathy Cosenza donne le compte-rendu de la réunion de janvier 2025. La liste des nouveaux retraités va être revue en ajoutant les années 1959 et 1960.

Un courrier est en prévision pour relancer le manque de médecins et d'infirmières dans le secteur. Il sera transmis aux élus nationaux (Députés, sénateurs, ministres...)

L'ordre du jour étant vu, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Pierre CALMELS.



Le secrétaire de séance,
Antoine DELESALLE.



